

16 décembre 2008

Déclaration de franchissements de seuils
(articles L. 233-7 et L. 233-9 I 4° du code de commerce)

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Par courrier du 16 décembre 2008, Crédit Agricole SA (91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales Calyon, Prédica et Crédit Agricole Cheuvreux (1), le 11 décembre 2008, au sens de l'article L. 233-9 I 4° du code de commerce (2), les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et détenir à titre indirect, au sens des articles L. 233-7 et L. 233-9 I 4° du code de commerce, 5 742 223 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE représentant autant de droits de vote, soit 12,35% du capital et des droits de vote de cette société (3), selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% du capital et des droits de vote
Calyon *	3 372 714	7,25
Predica **	2 368 509	5,09
Crédit Agricole Cheuvreux **	1 000	ns
Total Crédit Agricole SA	5 742 223	12,35

* détention par assimilation des actions pouvant être acquises au titre de l'option d'achat.

** détention effective

Ce franchissement de seuils, effectué par le déclarant en vertu des modalités d'assimilation prévues à l'article L. 233-9 I 4° du code de commerce, résulte de l'entrée en période d'exercice, le 11 décembre 2008, de l'option d'achat portant sur 3 372 714 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE consentie le 25 novembre 2008 au profit de Calyon et exerçable jusqu'au 10 janvier 2009 (cf. D&I 208C2162 du 3 décembre 2008).

Par ailleurs, Calyon a franchi individuellement, le 11 décembre 2008, au sens de l'article L. 233-9 I 4° du code de commerce, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et détient au sens de l'article précité, 3 372 714 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE représentant autant de droits de vote, soit 7,25% du capital et des droits de vote de cette société.

-
- (1) Prédica est contrôlée directement à 100% par Crédit Agricole SA. Calyon est contrôlée directement à 95,28% et indirectement à 97,74% par Crédit Agricole SA. Crédit Agricole Cheuvreux est contrôlée indirectement par Crédit Agricole SA.
 - (2) Selon l'article L. 233-9 I 4° du code de commerce, s'agissant des obligations relatives aux déclarations de franchissement de seuil, une personne est réputée détenir, outre les actions qu'elle détient effectivement, les actions qu'elle est en droit d'acquérir à sa seule initiative en vertu d'un accord.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 46 502 301 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.